



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2024-213

PUBLIÉ LE 26 MARS 2024

Sommaire

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France /

R32-2024-03-25-00018 - Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du centre de santé dentaire Lille Nationale ayant pour numéro Finess 59 006 011 7 pour ses activités dentaires (2 pages)	Page 3
R32-2024-03-25-00019 - Arrêté du directeur générale de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du centre de santé medico-dentaire Lille ayant pour numéro Finess 59 006 868 0 pour ses activités dentaires, ophtalmologiques, orthoptiques (2 pages)	Page 6
R32-2024-03-22-00009 - Arrêté n° 2024-1 SDES/AR modifiant la composition nominative du comité consultatif régional d'allocation des ressources des Hauts de France, section « urgences » (3 pages)	Page 9
R32-2024-03-22-00008 - Arrêté n° 2024-2 SDES/AR modifiant la composition nominative du comité consultatif régional de l'allocation des ressources Hauts-de-France, section « soins médicaux et de réadaptation » (3 pages)	Page 13

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-25-00018

Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du centre de santé dentaire Lille Nationale ayant pour numéro Finess 59 006 011 7 pour ses activités dentaires

Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du Centre de santé dentaire Lille Nationale ayant pour numéro FINESS 59 006 011 7 pour ses activités dentaires

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS- DE- FRANCE

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 ;
Vu les articles L.6323-1 à L.6323-1-15 et D.6323-1 à D.6323-15 du code de la santé publique ;
Vu les articles L.160-10, L.162-14-1 et L.162-32 du code de la sécurité sociale ;
Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
Vu l'ordonnance du 12 janvier 2018 relative aux conditions de création et de fonctionnement des centres de santé ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret n° 2016-1625 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
Vu le décret n° 2018-143 du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;
Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;
Vu l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;
Vu la loi n°2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;
Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France

ARRÊTE :

Article 1er

Le centre de santé dont la raison sociale est Centre de santé dentaire Lille Nationale situé à l'adresse suivante 96 rue Nationale 59800 Lille dont le numéro FINESS est 59 006 011 7 et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est centre de santé dentaire Lille Nationale situé à l'adresse suivante 96 rue Royale 59800 Lille

EST AGRÉÉ pour ses activités dentaires.

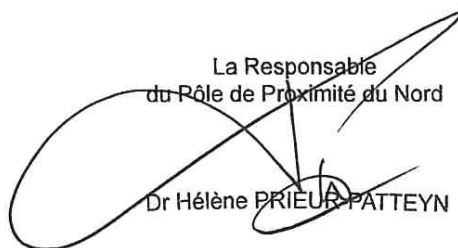
Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre ou l'antenne concerné.

Article 2. Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'UN AN

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Lille, le **25 MARS 2024**

Pour le directeur général et par délégation,

La Responsable
du Pôle de Proximité du Nord

Dr Hélène PRIEUR-PATTEYN

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-25-00019

Arrêté du directeur générale de l'agence
régionale de santé Hauts-de-France porant
agrément du centre de santé medico -dentaire
Lille ayant pour numéro Finess 59 006 868 0 pour
ses activités dentaires, ophtalmologiques,
orthoptiques

Arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France portant agrément du Centre de santé médico-dentaire Lille ayant pour numéro FINESS 59 006 868 0 pour ses activités dentaires, ophtalmologiques, orthoptiques

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS- DE- FRANCE

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 ;
Vu les articles L.6323-1 à L.6323-1-15 et D.6323-1 à D.6323-15 du code de la santé publique ;
Vu les articles L.160-10, L.162-14-1 et L.162-32 du code de la sécurité sociale ;
Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
Vu l'ordonnance du 12 janvier 2018 relative aux conditions de création et de fonctionnement des centres de santé ;
Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
Vu le décret n° 2016-1625 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
Vu le décret n° 2018-143 du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;
Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France - M. Gilardi (Hugo) ;
Vu l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;
Vu la loi n°2023-378 du 19 mai 2023 visant à améliorer l'encadrement des centres de santé ;
Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France

ARRÊTE :

Article 1er

Le centre de santé dont la raison sociale est centre médico-dentaire Lille
situé à l'adresse suivante 78 rue Faidherbe 59000 Lille
dont le numéro FINESS est 59 006 868 0
et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est association médico-dentaire Lille
situé à l'adresse suivante 78 rue Faidherbe 59000 Lille

EST AGRÉÉ pour ses activités dentaires, ophtalmologiques, orthoptiques.

Cet agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre ou l'antenne concerné.

Article 2. Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'UN AN

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Lille, le **25 MARS 2024**

Pour le directeur général et par délégation,

La Responsable
du Pôle de Proximité du Nord



Dr Hélène PRIEUR-PATTEYN

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-22-00009

Arrêté n° 2024-1 SDES/AR modifiant la composition nominative du comité consultatif régional d' allocation des ressources des Hauts de France, section « urgences »

**Arrêté n° 2024-1 SDES/AR modifiant la composition nominative du comité consultatif
régional d'allocation des ressources des Hauts de France
Section « urgences »**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, et notamment son article 3 fixant l'échéance du mandat des membres au 30 septembre 2020 ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo Gilardi) ;

Vu le décret n° 2021-216 du 25 février 2021 relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation et portant diverses dispositions relatives aux établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2021 relatif aux modalités de financement mentionnées à l'article L. 162-22-8-2 du code de la sécurité sociale des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation ;

Vu l'arrêté en date du 28 novembre 2022 modifiant la composition du Comité Consultatif Régional d'Allocation des Ressources (CCAR) section « urgences » des Hauts de France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Considérant les propositions des organisations nationales représentatives des établissements de santé ;

Considérant les propositions d'associations d'usagers et de représentants des familles et des associations professionnelles des médecins urgentistes ;

Considérant l'annexe 2 de l'arrêté du 6 avril 2021 fixant le nombre de membres du CCAR section « urgences », répartis comme suit :

- 10 membres au titre des représentants des organisations nationales représentatives des établissements de santé ;
- 6 membres au titre des représentants des associations professionnelles de médecins urgentistes ;
- 2 membres au titre des représentants d'associations d'usagers et de représentants des familles.

ARRETE

Article 1 – La composition du comité consultatif régional d'allocation des ressources des Hauts-de-France, section « médecine d'urgence » est modifiée et figure dans sa version consolidée en annexe au présent arrêté.

Article 2 – Le présent arrêté prendra effet à sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France

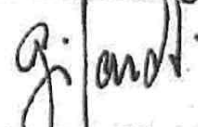
Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 – Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

22 MARS 2024

Le Directeur général



Hugo GILARDI

ANNEXE

COMITE CONSULTATIF REGIONAL ALLOCATION DE RESSOURCES – SECTION « MEDECINE d'URGENCE »
Tableau de composition en date du 01/03/2024

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Président : Docteur Thierry Ramaherisson

Collège 1 : [Représentants au titre des organisations nationales représentatives des établissements de santé](#)a) Au titre de la Fédération Hospitalière de France (FHF)

Frédéric BOIRON, Vice-Président FHF Hauts-de-France, Directeur général, CHU de Lille	Maxime MORIN, Directeur, CH de Roubaix
Didier RENAUT, Vice Président FHF, Directeur Général CHU d'Amiens - Picardie	Clément PERREARD, Directeur adjoint, CH d'Abbeville
Yves MARLIER, Directeur, CH de Dunkerque	Guillemette SPIDO, Directrice des Finances, CH de Valenciennes
Catherine LATGER, Directrice, CHI de Compiègne-Noyon	Gaëlle SANGER, Directrice des Affaires financières et de la clientèle adjointe CH de Saint Quentin
Docteur Thierry RAMAHERISON, Vice-Président FHF Hauts de France, Président de la CME, CH de Beauvais	Docteur Alain-Eric DUBART, Chef de pôle SMUR Urgences GHT Artois, président de la Fédération nationale des collèges de médecine d'urgence
Docteur Isabelle VERIN, Présidente de la CME, CH de Tourcoing	Docteur Xavier PAZIOT, Chef de pôle Urgences, CH de Laon

b) Au titre de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)

Jean-Claude GRATTEPANCHE, Directeur, RAMSAY Pôle Artois	Thomas BALLENGHIEN, Directeur, Clinique Anne d'Artois
Vincent VESSELLE, Directeur, Polyclinique Saint-Côme	Christian CLAIRE, Directeur d'exploitation, SAS Cardiologie et Urgences

c) Au titre de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires (FEHAP)

Gabriel ROCHETTE de LEMPDES, Directeur, hôpital Saint Vincent de Paul, GCS Hôpitaux ICL	Docteur Grégory BERTOLOTTI, Chef du service des urgences, hôpital saint Philibert, GCS Hôpitaux ICL
Docteur Karine HUMBERT, Cheffe du service des urgences, Groupe AHNAC	Docteur Nathalie QUANDALLE, Cheffe du service des urgences, Polyclinique de Grande-Synthe

Collège 2 : [Représentants d'associations d'usagers et de représentants des familles](#)

Pierre-Marie LEBRUN, France Assos santé, Président délégation Hauts-de-France	Didier VANQUELEF, UFC Que choisir Hauts-de-France
En cours de désignation	Olivier DAUPTAIN, Fédération française des associations et amicales des malades, insuffisants ou handicapés respiratoires (FFAAIR)

Collège 3 : [Représentants des associations professionnelles des médecins urgentistes](#)a) Au titre de l'Association des Médecins Urgentistes de France (AMUE)

Docteur Franck LEGRAND, médecin urgentiste, CH d'Armentières	Docteur Octavie LORIAU, responsable du service des urgences, CH d'Armentières
Docteur Philippe BOURREL, médecin urgentiste, CH de Boulogne-sur-Mer	En cours de désignation

b) Au titre de Samu-Urgences de France

Docteur Pierre VALETTE, Chef du SAMU 62, CH d'Arras	Docteur Roch JOLY, Chef de pôle adjoint, SAMU du Nord, CHU de Lille
Docteur Christophe BOYER, Chef du SAMU 80 - SMUR, CHU Amiens Picardie	Docteur Boussaid ASSAF, Responsable du service SAMU 02 - SMUR, CH de Laon

c) Au titre du Syndicat National des Urgentistes de l'Hospitalisation Privée (SNUHP)

Docteur Loïc BARBIER, médecin urgentiste, Polyclinique Saint-Côme	Docteur Emmanuel GARRET, médecin urgentiste, Polyclinique Saint-Côme
---	--

Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

R32-2024-03-22-00008

Arrêté n° 2024-2 SDES/AR modifiant la composition nominative du comité consultatif régional de l' allocation des ressources Hauts-de-France, section « soins médicaux et de réadaptation »

**Arrêté n° 2024-2 SDES/AR modifiant la composition nominative du comité consultatif
régional de l'allocation des ressources Hauts-de-France
Section « soins médicaux et de réadaptation »**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 et suivants ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, et notamment son article 3 fixant l'échéance du mandat des membres au 30 septembre 2020 ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 2 novembre 2022 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Hugo Gilardi) ;

Vu le décret n° 2022-597 du 21 avril 2022 relatif à la réforme du financement des activités de soins de suite et de réadaptation ;

Vu l'arrêté n°2023-1 SDES/AR du 27 janvier 2023 fixant la composition nominative du comité consultatif régional de l'allocation des ressources Hauts-de-France, section « soins de suite et de réadaptation » ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 16 janvier 2024 modifiée portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Considérant l'article 1^{er} du décret du 21 avril 2022 fixant le nombre de membres du Comité Consultatif Régional d'Allocation des Ressources section «soins de suite et de réadaptation», répartis comme suit :

- 10 membres au titre des représentants des organisations nationales représentatives des établissements de santé ;
- 2 membres au titre des représentants d'associations d'usagers et de représentants des familles.

Considérant les propositions des délégations régionales des fédérations représentatives des établissements de santé et les propositions des associations d'usagers et de représentants des familles ;

ARRETE

Article 1 – La composition du comité consultatif régional d'allocation des ressources des Hauts-de-France, section « soins médicaux et de réadaptation » est modifiée et figure dans sa version consolidée en annexe au présent arrêté.

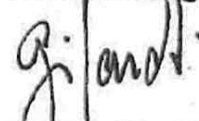
Article 2 – Le présent arrêté prendra effet à sa date de publication au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 – Le directeur de l'offre de soins de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Etat en Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **22 MARS 2024**

Le Directeur général



Hugo GILARDI

ANNEXE

COMITE CONSULTATIF REGIONAL ALLOCATION DE RESSOURCES – SECTION « SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION »	
Tableau de composition en date du 01/03/2024	
PRESIDENT : M. Michel THUMERELLE	
VICE PRESIDENT : M. Jean Baptiste GUIOT	
TITULAIRES	SUPPLEANTS

Collège 1 : Représentants au titre des organisations nationales représentatives des établissements de santé

a) Au titre de la Fédération Hospitalière de France (FHF)

Michel THUMERELLE, Vice-Président FHF Hauts-de-France, Directeur, CH de Saint-Amand les Eaux	Madame Guillemette SPIDO, Directrice des Finances, CH de Valenciennes
Docteur Sophie TASSEEL-PONCHE, Médecin responsable de la Médecine Physique et de la Réadaptation neurologique, CHU Amiens Picardie	Docteur Benoît VAYSSE, Médecin responsable de l'information médicale Pôle PRIME – Préventions, Risques, Information Médicale, Epidémiologie, CHU Amiens Picardie
Docteur Benjamin DERVAUX Médecin MPR, Responsable du service de rééducation et de réadaptation de l'appareil locomoteur, CH de Valenciennes	Docteur Ghassan IDO Président de CME Médecin MPR, responsable du service de Rééducation neurologique et des EVC, CH de Saint-Amand les eaux
Anne GIRARD, Secrétaire générale, CHU de Lille	Monsieur Emmanuel DUODOGNON, Directeur adjoint, CHU de Lille
Madame Barbara CHIARELLO, Directrice déléguée Felleries Liessies CH de Maubeuge	Madame Clémentine MARTY, Directrice adjointe, CH Pont-Sainte-Maxence

b) Au titre de la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP)

Christophe SADOINE, Directeur général, Clinique de la Mitterie	Nathalie WACQUET, Directrice, Institut Médical de Breteil
Docteur Matthieu DERANCOURT, Conseiller médical, Groupe Santé Victor Pauchet	Docteur Christophe RIBEIRO, Médecin, Clinique Saint Roch

c) Au titre de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires (FEHAP)

Docteur Frédéric CHARLATE, Chef de service et Président de CME, Fondation HOPALE	Docteur Dominique RUCHARD, Médecin DIM, Groupe UGECAM Hauts-de-France
Jean-Baptiste GUIOT, Directeur régional, LADAPT Hauts de France	Nicolas BLANCHART, Directeur régional, FILIERIS Hauts de France
Olivier DEVRIENDT, Directeur général, Groupe AHNAC	Emilie DEMAN, Directrice Maison Médicale Jean XXIII

Collège 2 : Représentants d'associations d'usagers et de représentants des familles

Eric BULEUX-OSMANN, Président Transhepate Hauts-de-France	Olivier DAUPTAIN, FFAIR
Bernard DA LAGE, Fédération Nationale des Associations de Retraités	Maxime CATTEZ, coordinateur régional France Assos Santé Hauts de France